

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE

Inform	ations concernan	t l'agent éval	ué		
				Temps de travail	
Nom:	□Titulaire □ Contractuel	Grade/emploi :		☐ Temps complet☐ Temps non complet☐ Quotité:	
Prénom :				,	
Né(e) le				□ Temps partiel Quotité :	
Évaluateur : supérieur hiérarchique direct (N+1)	Fonctio	on		Dates	
Nom:			Co	nvocation:	
Prénom :				Entretien :	
Relecture et mise à					
La fiche de poste a-t-elle été mis	-		-		
□ Oui (dans ce cas, la fiche de pos□ Non	ste modifiee sera tran	ismise pour sig	matu	re a l'interesse(e))	
PARTIE 1 : BILAN DE L'ANN	NÉE ÉCOULÉE				
- FAITS MARQUANTS DE L'AN	INÉE ÉCOULÉE				
Les principaux faits marquants of					
Les principaux faits marquants t	de l'allilee .				



2- RÉSULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS EU ÉGARD AUX OBJECTIFS FIXÉS LORS DU PRÉCÉDENT ENTRETIEN

Objectifs fixés lors du précédent entretien	Résultats	Moyens reçus et/ou mis en œuvre et explication(s) de l'éventuel écart constaté entre les objectifs fixés et les résultats obtenus lié à l'agent, au fonctionnement du service, à des données externes
	☐ Atteint☐ Partiellement atteint☐ Non atteint☐	
	☐ Atteint☐ Partiellement atteint☐ Non atteint☐	
	☐ Atteint☐ Partiellement atteint☐ Non atteint☐	

Bilan des formations

Intitulé de la formation	Intitulé de la formation	
	☐ Réalisée ☐ Non réalisée	
	☐ Réalisée ☐ Non réalisée	



3- APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET DE LA MANIÈRE DE SERVIR

Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B = Bien TB = Très bien

Compétences techniques et professionnelles et acquis de l'expérience professionnelle					
Critère	ı	AB	В	ТВ	Observation éventuelle (point fort, à améliorer, sans objet, etc.)
Connaissance approfondie de l'environnement professionnel et de l'ensemble des acteurs					
Maîtrise des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité					
Capacité d'organisation et de planification de son travail en établissant des priorités					
Prendre des initiatives et proposer des solutions aux problèmes rencontrés					
Capacité à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires)					

Manière de servir et qualités relationnelles					
Critère	I	АВ	В	ТВ	Observation éventuelle (point fort, à améliorer, sans objet, etc.)
Sens du service public et de l'intérêt général					
Réserve, discrétion professionnelle et neutralité					
Sens de l'écoute et de la communication					
Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc, à désamorcer des éventuelles tensions, capacité à faire preuve de diplomatie					
Capacité à travailler en équipe					



Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur					
Critère	ı	AB	В	ТВ	Observation éventuelle (point fort, à améliorer, sans objet, etc.)
Capacité à la communication, à animer et à conduire des réunions					
Adaptabilité et ouverture au changement, capacité à participer au changement					
Capacité à créer un climat favorable à la cohésion d'équipe, à fédérer					
Capacité à la planification du travail, à la traduction en consignes explicites, à partager et à transmettre des compétences, à accompagner les nouveaux arrivants (recrues, formation, apprentissage)					
Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail, capacité à prévenir et gérer des conflits, à la médiation					
Capacité à faire et prendre en compte des propositions pour l'amélioration du service					

PARTIE 2 : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

1- DÉTERMINATION DES OBJECTIFS POUR L'ANNÉE À VENIR, COMPTE TENU, LE CAS ÉCHÉANT, DES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Objectifs mesurables fixés à l'agent	Délais (quotidien, hebdomadaire, semestriel, etc.), indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs (satisfaction des usagers, amélioration de la qualité du service, nombre de réponses apportées, etc.)	Moyens (formation, matériels mis à disposition, etc.)



2- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Évolutions en termes de parcours professionnel :					
□ Avancement de grade, promotion interprofessionnel, etc. (*) :	erne, préparation à un concours/examen				
☐ Modification de l'organisation du temps de t	travail (temps partiel, quotité, etc.) :				
(*) A noter que pour les agents contractuels, l'éval professionnelle, et notamment projets de prépara d'emplois de la fonction publique.	luation doit porter sur les perspectives d'évolution ation aux concours d'accès aux corps et cadres				
Évolutions en termes de mobilité interne ou ex	kterne:				
☐ Changement de poste en interne :					
☐ Mobilité externe (mutation vers une autre collectivité, détachement, etc.) :					
Besoins en formation :					
Thème ou intitulé de formation(s) demandé par l'agent et/ou la collectivité ? (À classer par ordre de priorité):	Motif, objectif visé, observations :				
1:					
3:					
Conformément à la réglementation en vigueur, l'agent évalué a été informé de l'ouverture et de ses droits afférents à l'utilisation de son compte personnel de formation.					



Autres thèmes fonctionnemen	abordés au cours de l'entretien (expression libre de l'agent sur le poste et l du service notamment, propositions d'améliorations) :
Réponse(s) du de l'entretien :	supérieur hiérarchique direct (*) aux perspectives d'évolution évoquées lor

→ Durée de l'entretien professionnel :



PARTIE 3 : SYNTHÈSE

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

1- Appréciation littérale générale du supérier professionnelle de l'agent	ur hiérarchique direct exprimant la valeur
Si l'agent a atteint, depuis au moins trois ans au 3 procédé à l'évaluation, le dernier échelon du grade grade ne résulte pas d'un avancement de grade o promotion interne : Avis du supérieur hiérarchique sur l'avancemen	dont il est titulaire et lorsque la nomination à ce u d'un accès à celui-ci par concours interne ou
2- Date de la notification du compte rendu à l'int maximum suivant l'entretien professionnel :	éressé(e) qui doit intervenir dans les 15 jours
Signature de l'agent	Date :
3- Après notification, le cas échéant, observation et/ou les différents sujets sur lesquels il a porté	
Signature	Date :
☐ L'agent évalué a été informé que la signature du contenu.	compte-rendu ne vaut pas acceptation de son



4- Observation(s) de la direction (le cas échéant) :	
Signature	Date :
5- Visa et, le cas échéant, observation(s) de l'autor	té territoriale
Signature	Date :
6-Compte-rendu communiqué à l'agent le individuel	, puis verse a son dossier
6-Compte-rendu communiqué à l'agent le individuel	, puis versé à son dossier

En cas de contestation, l'agent peut déposer un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter :

- soit de la notification initiale du compte-rendu d'entretien professionnel,
- soit de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision à formuler auprès de l'employeur,
- soit après communication du compte-rendu d'entretien professionnel par l'autorité territoriale après avis de la CAP/CCP,
- soit de la réponse ou de la décision implicite de rejet au recours gracieux.

Par ailleurs, le compte-rendu d'entretien professionnel peut également être contesté directement devant le juge administratif sans que le défaut de demande préalable de révision auprès de la CAP/CCP et l'absence de recours gracieux y fassent obstacle.